

Non au cumul des mandats

Des directeurs sortants qui font preuve de mauvaise foi

Nul ne s'y attendait mais ce 67^{ème} Festival d'Avignon s'est ouvert sur fond de crise autour de la question des nominations des directeurs de théâtre. Il est vrai que les hasards du calendrier ont voulu qu'une douzaine de directeurs de centres dramatiques nationaux (CDN) arrivent au terme de leur contrat et que certains d'entre eux s'apprêtent à être remerciés. L'épisode est connu : il suscite toujours son lot de polémiques et de petites vexations. Pourtant, ces derniers mois, plusieurs directeurs sur le départ ont fait entendre leur voix en critiquant vertement les arbitrages du Ministère. C'est le cas de Jean-Louis Martinelli (Théâtre des Amandiers), de Daniel Benoin (Théâtre National de Nice) ou encore de Jean-Marie Besset (Théâtre des Treize Vents de Montpellier) qui n'a pas hésité à contester son non-renouvellement devant le Conseil d'Etat et qui a même menacé de saisir la Commission Européenne... avant de se rétracter et de déclarer forfait.

Devant le caractère arbitraire de certaines nominations, certaines frondes ont parfois été légitimes. En revanche, lorsqu'elles sont initiées par des directeurs orgueilleux qui tentent de conserver leur place par tous les moyens, elles s'avèrent beaucoup plus problématiques. Or le phénomène n'est pas rare. Depuis peu, les directeurs menacés ont recours à une nouvelle stratégie : vanter les mérites de la codirection, celle-là même qui leur permettra de se maintenir encore quelques années. C'est ce qu'a fait Jean-Louis Martinelli. L'idée peut paraître saugrenue car depuis son arrivée au Théâtre des Amandiers, en 2002, il n'a jamais institué ce mode de gouvernance mais à l'heure où sa reconduction s'annonce difficile, voilà qu'il s'impose naturellement à lui. En réalité, tout l'enjeu est de trouver une formule bien en phase avec l'air du temps – et les pouvoirs publics. Dès lors, la codirection devient, toujours selon Jean-Louis Martinelli, une formidable occasion de transmettre son savoir-faire « à un (ou une) plus jeune directeur » et même une « application concrète » du contrat de génération cher à François Hollande...

À Nice, c'est exactement le même projet qui a retenu les faveurs de Daniel Benoin. Au terme de quatre mandats à la tête du centre dramatique de la région PACA – et alors qu'il dirige aussi le Théâtre d'Antibes –, il n'est pas du tout assuré d'être reconduit. Heureusement, la codirection vient lui fournir un excellent prétexte pour démontrer la pertinence d'une cinquième candidature et satisfaire aux exigences du ministère de la culture, désireux de féminiser les postes de direction. Cette fois, Daniel Benoin se présentera en compagnie d'une femme : la comédienne Zabou Breitman, qu'il a également mise en scène. Devant la presse, les rôles sont bien distribués : d'un côté, Zabou s'enthousiasme pour les joies de la programmation mais reconnaît que « pour la gestion, [elle aura] besoin de l'aide de Daniel » ; de l'autre, « Daniel », un brin paternaliste, explique que « diriger le théâtre de Nice n'est pas une chose facile » mais lui promet de lui apprendre « tout ce qu'[il sait] » pour qu'un jour, « elle soit seule aux commandes ». Dans la foulée, c'est un comité de soutien people qui a volé au secours de Daniel Benoin et le député-maire de Nice, Christian Estrosi, s'est directement rendu à l'Élysée afin de plaider une « transition en douceur ».

Au-delà des problèmes d'ego et des caprices de star, ce refus de quitter les lieux témoigne d'une sorte de fonctionnarisation du métier de directeur qui n'est plus tant une responsabilité que l'on confie temporairement à un artiste qu'une voie dans laquelle faire carrière, en

espérant souvent « obtenir » des établissements mieux dotés et plus prestigieux. À cet égard, Daniel Benoin ou Jean-Louis Martinelli sont emblématiques de cette vague de metteurs en scène que les précédentes politiques culturelles ont systématiquement maintenu dans l'institution jusqu'à ce qu'ils finissent par la personnifier. Par exemple, depuis 1987, Jean-Louis Martinelli a dirigé presque sans discontinuer (Théâtre de Lyon, Théâtre National de Strasbourg, Théâtre des Amandiers) et il peut donc affirmer sans problème que son dernier mandat de douze ans pourrait être à nouveau prolongé. Dans un contexte où un artiste quitte un théâtre pour un « meilleur » selon un jeu de chaises musicales, on comprend aisément que l'accomplissement d'un seul et unique mandat soit vécu par Jean-Marie Besset comme un échec retentissant. Pourtant, il reste encore possible de ne confier qu'un seul mandat à un artiste, n'en déplaise à Frédéric Mitterrand qui a beau jeu de reprocher à Aurélie Filippetti d'avoir bafoué une prétendue « continuité républicaine ».

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'épineuse question des nominations, sur l'opacité qui les entoure parfois, les jeux de pouvoir entre les collectivités locales et l'État, et la disparité des mandats à l'échelle nationale (trois ans pour certains quand d'autres restent vingt ou trente ans à la tête d'une maison). Quoi qu'il en soit, il est urgent d'appliquer au secteur de la culture deux principes que l'on s'efforce tant bien que mal de faire respecter – ou d'introduire – dans la sphère politique : la règle de la transparence dans les nominations et la limitation du cumul des mandats, sur laquelle Aurélie Filippetti s'est récemment engagée. D'une part, le public doit pouvoir être informé de ce qui détermine les tutelles dans la nomination d'un artiste et ce, par des comptes rendus plus fournis que les lapidaires communiqués du Ministère. D'autre part, il est impératif que les moyens de production ne restent pas entre les mains d'un petit nombre, qu'ils puissent régulièrement être remis en jeu et que la fonction de direction soit ainsi désacralisée, voire complètement bouleversée par des modes de gouvernance plus expérimentaux que la codirection. Peu d'artistes osent s'exprimer sur ce sujet par peur de se compromettre aux yeux des directeurs qui les emploient mais il est important de dire qu'un très grand nombre ne se reconnaît pas dans ce système de baronnie qui fait de la culture un secteur à part, où les soi-disant lumières de l'esprit viendraient justifier une somme infinie de petits arrangements.

Thibaud Croisy,
paru dans [Le Monde](#) le 18 juillet 2013

Texte revu le 02.08.2018